



Le Chef de l'Etat appelle la population à dénoncer les procès inéquitables



Au cours d'une séance de moralisation qu'il a animée ce lundi 30 août 2021 à l'intention des natifs, des Élus et des responsables administratifs, politiques et religieux œuvrant dans la province de Kayanza sur la bonne gouvernance et le patriotisme, le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a appelé toute la population burundaise en général et celle de la province Kayanza en particulier, à dénoncer et marginaliser tous les juges qui rendent des procès inéquitables.

Dans cette séance de moralisation qui s'est tenue au stade Gatwaro au chef-lieu de Kayanza et qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne de moralisation entamée depuis quelques mois dans différentes provinces du pays en vue d'éveiller la population à la conscience patriotique, le Numéro Un Burundais a fusti-

gé le comportement de certains magistrats qui faussent les procès à cause de la corruption. Le Père de la Nation a promis une révision de la loi sur la justice pour que les contrevenants soient sévèrement sanctionnés. « La constitution actuelle permet aux justiciables de porter plainte contre les magistrats qui ne tranchent pas équitablement dans un procès », a-t-il précisé. Parlant du développement, Son Excellence Evariste Ndayishimiye apprécie l'étape franchie par la province de Kayanza en matière de développement et de collaboration dans tous les secteurs provinciaux. Il les a appelés à s'atteler aux travaux en coopératives, à lutter contre la corruption, les malversations économiques et la fraude. Le Président de la République a enfin appelé tous les Burundais à monter des industries de transformation pour une conservation adéquate de la production dans le but d'accéder à la bonne commercialisation et à l'exportation du surplus. (www.presidence.gov.bi)

Dans ce numéro:

page

Le Chef de l'Etat appelle la population à dénoncer les procès inéquitables

1

La Première Dame salue la contribution de l'École Internationale de la Fondation Maarif de Turquie à la promotion d'une éducation de qualité au Burundi

3

Assemblée Nationale : 3 Ministres s'expriment sur les questions foncières

5

Dixième conseil sectoriel mixte de coopération en matière de la défense, de la sécurité inter-étatique et de la coordination de la politique étrangère

7

Visite au port sec de Kwala-Ruvu en Tanzanie

9

Le Président Evariste Ndayishimiye, l'ami des jeunes

Le mardi 31 août 2021, le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye a rencontré au Stade Intwari près de dix mille jeunes entrepreneurs issus de tous les milieux socioprofessionnels de la capitale économique Bujumbura pour échanger sur les voies et moyens de contribuer concrètement au développement socio-économique du Burundi.

D'emblée, le Président Evariste Ndayishimiye est revenu sur les fondamentaux de l'État

responsable et laborieux qu'il a instauré et le rôle déterminant que les jeunes sont appelés à jouer: « La jeunesse est réellement l'avenir du Burundi, et c'est plus qu'un simple slogan politique pour moi, c'est une grande et urgente responsabilité »

Le Chef de l'État SE Evariste Ndayishimiye a ensuite inculqué aux jeunes présents les valeurs et les bases d'un patriotisme éclairé, capable de faire de tous les jeunes des acteurs d'un changement radical et positif. Il a réitéré son engagement à soutenir les initiatives entrepreneuriales des Jeunes burundais dont la force transformatrice est essentielle au relèvement économique du Burundi.

A ce titre, il a cité en exemple le parcours de quelques pays développés qui n'auraient jamais connu l'essor n'eut été la prise de conscience collective de leur population active, la jeunesse.

Plusieurs jeunes entrepreneurs ont également eu l'occasion de partager leur parcours, leurs défis et leurs succès. A travers ces témoignages, le Président Ndayishimiye s'est réjoui « de l'éveil de la conscience de la jeunesse burundaise, qui est en train de rompre définitivement avec les vieilles mentalités attentis-



tes. »

Pour parvenir à des résultats rapides et concrets, SE Evariste Ndayishimiye a exhorté les jeunes à se regrouper en coopératives et/ou associations et à investir prioritairement dans la transformation et l'exportation des produits agro-pastoraux car c'est un secteur porteur de croissance

Le Chef de l'État SE Evariste Ndayishimiye a plaidé pour « l'émergence d'une nouvelle génération de burundais, épris de paix et déterminés à construire un Burundi nouveau,

au delà de toute forme de divisions qui ont longtemps freiné l'épanouissement et le développement du Burundi »

En rappelant que la paix et la stabilité politico-sécuritaire sont les meilleurs garants du développement socio économique, le Président Evariste Ndayishimiye a mis en garde ceux qui tenteraient de perturber et de saboter les efforts du Peuple et du Gouvernement burundais.

En clôturant son enseignement, le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye a instruit au Ministère du Commerce de faire des descentes sur terrain pour s'enquérir et remédier aux défis auxquels font face la jeunesse active. A ce sujet, il a encouragé l'exportation des talents et services car ils participent également au rayonnement du Burundi mais il a déploré des manquements dans le suivi et l'encadrement des artistes et sportifs de haut niveau avant de promettre de démettre les responsables ministériels qui ne sont pas à la hauteur de leur mission. (www.presidence.gov.bi)

Le Président de la République appelle la population à pratiquer l'irrigation en période de saison sèche

Le Président de la République du Burundi Evariste Ndayishimiye a visité le lundi 30 août 2021, différentes activités agropastorales réalisées par la succursale de Munanira en commune Muruta de la province Kayanza.

Le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye a débuté sa visite en commune Muruta sur la colline Kavoga. Sur place, le Chef de l'Etat a visité un champ modèle de pommes de terre, variété « Kijumbu », soumis à une irrigation collinaire permanente et associée à une étable de bovins. Il a également visité la nouvelle église de la succursale catholique de Munanira construite par les chrétiens de la localité à hauteur de 60 millions de francs burundais. Le Chef de l'Etat a aussi visité un hangar de stockage contenant 7 tonnes de blé récoltés sur 4 hectares ainsi que 40 tonnes de semences de pommes de terre. Tout ce patrimoine appartient à la paroisse Rwegura.

Le Président Ndayishimiye s'est dit satisfait des réalisations de cette communauté surtout qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la politique du Gouvernement qui en-



courage les burundais à faire recours à l'irrigation en période de saison sèche, pour augmenter la production.

De façon générale, le Chef de l'Etat s'est réjoui du rôle de l'église catholique dans l'essor économique du Burundi.

Il a encouragé les chré-

tiens de cette succursale à continuer sur cette lancée et les a invités à appliquer dans leurs ménages, les techniques agropastorales apprises.

Le Président de la République a rappelé que les burundais ont l'obligation d'exploiter la terre pour vivre et faire vivre les leurs. Il a averti que cette exploitation ne doit se faire en aucun dans l'anarchie, faisant remarquer que le sol doit être préservé pour qu'il continue de produire. C'est ainsi qu'il a invité la population au traçage des courbes de niveau pour contrer l'érosion. « L'objectif du Gouvernement est que d'ici peu, aucune goutte d'eau de pluies ne puisse quitter la colline pour terminer sa course dans une rivière », a insisté le Président Evariste Ndayishimiye.

Il a également abordé le sujet du reboisement où il a interpellé les agriculteurs à planter des arbres agro-forestiers et des herbes fixatrices le long des courbes de niveau. (www.rtnb.bi)

La Première Dame demande aux parents de ne pas discriminer les filles face à l'éducation

A lors qu'elle procédait à la distribution des kits scolaires aux enfants vulnérables à Mubunga, dans la Commune et Province de Gitega, la Première Dame, Son Excellence Angeline Ndayishimiye a appelé les parents à la scolarisation de tous les enfants sans discriminer les filles lors de la rentrée scolaire fixée au 13 septembre 2021.

« Nous voudrions vivement inviter les pa-

rents des enfants qui vont bénéficier de ce kit scolaire à les envoyer à l'école et servir d'exemples aux autres. Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel vibrant aux parents de faire inscrire massivement leurs enfants à l'école et de briser les stéréotypes qui discriminent les filles face à la scolarisation », a indiqué la Première Dame.

Son Excellence Angeline Ndayishimiye a par ailleurs révélé que cette assistance octroyée

dans le cadre de l'OPDAD-Burundi est destinée à 4386 enfants issus des familles démunies dont celles des Batwa et les handicapés, et se poursuivra dans les provinces de Rumonge, Bujumbura, Kayanza, Ngozi, Karusi, Bubanza, Mwaro et la Mairie de Bujumbura.

La Première Dame a enfin remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture, UNESCO, pour son appui à la



promotion de la scolarisation des enfants vulnérables dans le monde en générale et au Burundi en particulier. Dr Bruno Tayim Dzounesse Représentant de l'UNESCO au Burundi a quant à lui salué la mesure prise par le Gouvernement du Burundi en 2005 d'accorder la gratuité de l'enseignement qui a permis la croissance du taux de scolarisation au Burundi. Il a de ce fait, réitéré le soutien de l'UNESCO au Gouvernement du Burundi pour la promotion d'une éducation inclusive et de qualité au Burundi. (www.presidence.gov.bi)

La Première Dame a enfin remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture, UNESCO, pour son appui à la

La Première Dame salue la contribution de l'École Internationale de la Fondation Maarif de Turquie à la promotion d'une éducation de qualité au Burundi

Lors de l'ouverture officielle de l'année scolaire 2021-2022 à l'École Internationale de la Fondation Maarif de Turquie, ce mardi 31 août 2021, la Première Dame Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE a positivement apprécié la contribution de cette école dans la promotion d'une éducation de qualité au Burundi.

Au moment où cette école éduque des élèves qui sont en grande partie de nationalité Burundaise, la Première Dame salue cette initiative qui contribue au renforcement des liens d'amitié et de coopération entre le Burundi et la Turquie.

« On a appris que l'École Internationale de la Fondation Maarif dispense une formation préscolaire jusqu'au lycée, aux élèves de plusieurs nationalités dominées par la nationalité Burundaise. C'est un espoir pour le Burundi au moment où la Turquie est mondialement connue pour ses capacités à dispenser une formation et un enseignement de qualité, ce qui par ailleurs contribue au renforcement des liens d'amitié et de coopération entre le Burundi et la Turquie », a laissé entendre la Première Dame tout en exhortant les autres pays ayant leurs représentations au Burundi à faire de même.

De son côté le Ministre de l'Éducation Na-



tionale et de la Recherche Scientifique, le Dr François HAVYARIMANA, a précisé « le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique ne ménagera aucun effort pour contribuer à l'essor de l'École Internationale de la Fondation Maarif aussi longtemps que toutes les sollicitations qui lui seront adressées s'inscriront dans la droite ligne des normes et standards dictées par la législation en vigueur au Burundi. »

Le Ministre François HAVYARIMANA a par ailleurs salué la présence de Son Excellence la Première Dame qui « témoigne de son souci permanent de contribuer à l'émergence au Burundi d'une éducation de qualité, pilier du développement national dans tous les secteurs de la vie nationale. »

Créée en 2018, l'École Internationale de la Fondation Maarif qui applique le programme

« Cambridge » de la maternelle au Lycée de Turquie ouvre, cette année, le cycle supérieur, a fait savoir Mr Erol Arslan, Directeur de l'Ecole et Représentant Légal de la Fondation Maarif au Burundi. Signalons qu'avant les cérémonies propre-

ment dites d'ouverture de l'année scolaire 2021-2022, Son Excellence la Première Dame a eu droit à une visite guidée des locaux de cette école à savoir les salles de classe, la bibliothèque, la salle informatique et bien d'autres. (www.Presidence.gov.bi)

Assemblée Nationale : 3 Ministres s'expriment sur les questions foncières



Les Ministres en charge des Affaires Intérieures, de la Justice et des Infrastructures étaient ce mercredi 1^{er} septembre 2021, à l'Assemblée Nationale pour une séance de questions orales suivies de débats. Les questions des députés étaient relatives au paiement des taxes lors de l'achat, de la vente, de l'enregistrement et du transfert des propriétés foncières.

Avant la séance des questions orales, la commission permanente des finances a présenté le rapport des descentes effectuées dans toutes les provinces. Le constat a été que lors de l'enregistrement des propriétés et acquisition de certains documents, il arrive que les citoyens payent des taxes non prévues par la loi. Suite aux nombreuses étapes, la population ne se hâte pas de faire enregistrer leurs parcelles.

La commission permanente a recommandé au Ministère de l'Intérieur du Développement Communautaire et de la Sécurité publique d'arrêter immédiatement les paiements des taxes non prévues par la loi au niveau des communes et provinces dans le processus d'enregistrement des parcelles. La commission a également recommandé au Ministère en charge des Affaires intérieures de supprimer toutes les étapes non nécessaires dans l'enregistrement des parcelles qui fatiguent inutilement la population. Au Ministère de la Justice, la commission a

recommandé de préciser les documents nécessaires dans ce domaine.

Au cours des questions orales, les députés ont soulevé plusieurs préoccupations des citoyens dans le domaine foncier. Ils s'inquiètent de ce que les demandeurs de parcelles payent les frais de viabilisation dans les services de l'urbanisme pour acquérir des parcelles, mais ils passent plusieurs années sans avoir ces parcelles pour les bâtir.

Les députés ont demandé s'il n'y a pas moyens de décentraliser les titres fonciers parce que l'acquisition du titre demandent beaucoup de moyens. Ils ont demandé si le Ministère ne peut pas payer les frais de déplacement des agents des titres fonciers pour arriver sur terrain. Les députés ont demandé si après avoir combattu les commissaires du bétail il n'y a pas moyen de le faire aussi pour les commissionnaires des maisons et des parcelles.

Les députés déplorent les longues procédures d'acquisition des documents des parcelles. Ils déplorent aussi la faible valeur du certificat foncier délivré au niveau communal et souhaitent que ce document soit valorisé au même titre que le titre foncier.

Répondant aux inquiétudes des députés sur la collaboration entre les services, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique a fait savoir que le Gouvernement a dans sa vision, la mise en place d'un exécutif de la commune. Cela permettra aux citoyens de bénéficier de tous les services publics des Ministères au même endroit.

Pour le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique CPC Gervais Ndirakobuca, il n'y a aucune raison pour les administrateurs

communaux de continuer à faire payer des taxes liées à l'enregistrement des parcelles. Le Ministère va envoyer des missions d'inspection et en cas de récidive, le Ministère va commencer à appliquer des sanctions aux contrevenants.

La Ministre de la Justice Madame Jeanine Nibizi quant à elle trouve nécessaire que les terres domaniales soient enregistrées. Sinon, explique-t-elle, des gens tentent de s'en approprier. Elle soutient que les certificats fonciers et les titres de propriété aient la même valeur parce que même les procédures pour avoir les deux documents sont les mêmes. Seulement les certificats fonciers sont délivrés pour les parcelles en milieu rural.

Au cours de la séance de questions orales, le président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Gelase Daniel Ndabirabe a soulevé la question de décentralisation et d'informatisation des services des titres fonciers et de notariat. La Ministre de la Justice a répondu que la question est pertinente. Pour la Ministre, l'informatisation limiterait les cas de

tricheries, "On est en train de relever les défis y relatifs pour leur trouver des solutions", a-t-elle rassuré.

Quant au Ministre en charge des infrastructures, Ir Déogratias Nsanganiyumwami, il a rassuré les députés que les activités de l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la construction (OBUHA) vont démarrer prochainement. Il a expliqué que l'OBUHA vient d'avoir des ressources humaines suffisantes avec le dernier recrutement et qu'il compte actuellement 348 agents avec un budget revue à la hausse, passant de 8 à 21 milliards.

Le Ministre Ir Déogratias Nsanganiyumwami reconnaît que les procédures pour acquérir les documents des parcelles sont longues. Il tranquillise néanmoins parce que l'OBUHA qui a son siège à Gitega aura des bureaux dans toutes les provinces du pays, ce qui va améliorer ses prestations à l'intérêt du citoyen. (www.rtnb.bi)

4ème session de la grande commission mixte de coopération entre la République Démocratique du Congo et la République du Burundi



Dans le cadre de mettre en œuvre les instructions reçues des Chefs d'Etat lors de la visite d'Etat de S.E Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi, à Kinshasa au mois de juillet 2021 sur invitation de son Homologue S.E Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo (RDC) et d'accompagner les belles initiatives de leurs aînés et de leurs peuples respectifs tel qu'exprimé dans l'Accord Gé-

néral de Coopération Economique, Technique, scientifique, Sociale et Culturelle entre les deux Etats signé à Kinshasa le 26 juin 1980 revu et révisé au cours des présentes assises, ainsi que tous les accords et protocoles d'accord sur des questions spécifiques signés au mois de juillet 2021 devant leurs Chefs d'Etat à Kinshasa, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement SE Ambassadeur Albert SHINGIRO a pris part à la 4ème session de la commission mixte de coopération entre la RDC et le Burundi du 31/ août au 02 septembre 2021.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement SE Ambassadeur Albert SHINGIRO a commencé par rappeler que le Burundi et la RDC entretiennent depuis longtemps des liens d'amitié anciens qui s'inscrivent dans le cadre d'une coopération fructueuse, dynamique, sincère, honnête et mutuellement avantageuse dans plusieurs secteurs d'intérêt

commun sans oublier qu'ils partagent les mêmes valeurs telles que l'attachement aux valeurs de la paix, de l'unité et intégration de l'Afrique, de la dignité, de la souveraineté, du panafricanisme et qu'à l'instar des jumeaux, ils ne sont pas seulement voisins, mais évoluent dans la très grande proximité de cœur, de fraternité et de partage d'un même idéal, d'un même avenir.

Le Ministre a continué en indiquant que les 33 ans qui viennent de passer sans organiser aucune réunion de la commission mixte entre ces deux pays est un accident de parcours qui ne se reproduira jamais. Les contacts au plus haut sommet et au niveau ministériel et intermédiaire se poursuivront de façon intense, régulière, coordonnée et planifiée afin de placer les liens d'amitiés et de coopération entre les deux pays et les deux peuples à un niveau le plus élevé de l'histoire.

En effet, au terme de cette 4ème session de la commission mixte, la RDC et le Burundi ont mis à jour les accords signés antérieurement dans différents domaines de coopération afin de leur conférer un caractère plus exploitable et réalisable, avec un programme de travail sous-tendu par des actions concrètes assorties des délais de mise en œuvre, conformément aux recommandations des

Chefs d'Etat du Burundi et de la RDC. Pour clôturer, le Ministre Albert SHINGIRO a dit qu'il se réjouissait des résultats obtenus après 72 heures de travail acharné, notamment le consensus atteint dans mise à jour de l'accord général de coopération révisé entre les deux pays qui couvre des domaines variés tels que la politique et diplomatie, défense et sécurité, agriculture, élevage et pêche, commerce, transport, industrie, tourisme, mines, petites et moyennes entreprises, investissement, infrastructures, hydrocarbures, TIC, éducation et recherches scientifiques, ainsi que la convergence de vues dans les domaines de la mobilité des biens et des personnes, la protection de l'environnement, Energie, Finances, urbanisme, habitat et affaires foncières, culture et art, etc.

Le Ministre Albert SHINGIRO a, avant de boucler la boucle, invité le Ministre en charge de l'intégration régionale Son Excellence Monsieur Didier Mazenga à effectuer une visite de travail au Burundi, à la période de sa meilleure convenance dans le cadre du suivi-évaluation de la mise en œuvre des engagements pris jusqu'à ce moment à tous les niveaux.

(Rédaction-MAECD)

Dixième conseil sectoriel mixte de coopération en matière de la défense, de la sécurité inter-étatique et de la coordination de la politique étrangère

La 10^{ème} réunion conjointe des conseils sectoriels sur la coopération en matière de la Défense, de la Sécurité Inter-étatique et la coordination de la Politique Etrangère a tenu

une conférence à Arusha pour discuter des questions de sécurité régionale, au mois d'août 2021.

Après une longue délibération, la réunion a, entre autres, examiné le rapport de la session des secrétaires permanents/le Comité Consultatif, l'a adopté et signé.

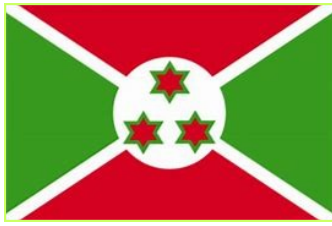


S'exprimant lors de la séance de clôture, Dr Mathuki a souligné l'importance de la paix et de la sécurité dans la région et aussi la nécessité d'une approche coordonnée dans la gestion de la Covid-19.

Signalons que le Burundi a été représenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement SE Ambassadeur Albert SHINGIRO, en compagnie de son homologue en charge de la Défense Alain Tribert Mutabazi. (Source : EAC, traduit et édité par le MAECD)

Le Burundi dépose l'Instrument portant ratification de l'Accord portant Création de la (ZLECAf)

En date du 26 août 2021, l'Ambassade du Burundi à Addis-Abeba a déposé, auprès de l'Union Européenne, la loi et l'Instrument portant ratification, par l'Etat du Burundi, l'Accord portant Création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Cet Accord avait été adopté par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine au cours de sa 18^e Session Ordinaire qui a eu lieu du 29 au 30 Janvier 2012 à Addis-Abeba et le Burundi l'avait signé le 02 Juillet 2018 avant d'être ratifié le 17 Juin 2021 par S.E Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi.



Il faut également noter qu'à ce jour les informations officielles indiquent que 54 pays africains sur 55 ont signé l'Accord portant ratification de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine et 37 sur 55 l'ont déjà ratifié et ont déposé les lois et les Instruments de leur ratification.

Il faut également rappeler que la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine est un projet (Organe) géant de l'Union Africaine en état très avancé actuellement en ce qui concerne sa mise en application et vise, entre autres à Stimuler et soutenir le dévelop-

pement économique du continent pour répondre aux objectifs de l'Agenda 2063, intégrer les marchés africains avec la libre circulation des personnes, des capitaux, des marchandises et des services, renforcer l'intégration régionale et la compétitivité des Etats Parties au niveau continental et mondial, promouvoir le développement agricole, renforcer la sécurité alimentaire et soutenir l'industrialisation et la transformation structurelle économique, etc.

Par conséquent en apposant sa signature sur l'Accord portant création de cette Zone de Libre-Echange Continentale Africaine et en l'accompagnant par la ratification et le dépôt de la loi et de l'Instrument de ratification, le Burundi aura beaucoup à gagner. Il pourra en effet, bénéficier de tous les programmes de la ZLECAf visant le soutien aux projets de développement nationaux et régionaux sans oublier l'accès au large marché africain pour les produits nationaux sans droits de douanes sur autour de 90% des produits.

En revanche, le Burundi devra investir plus dans le développement industriel et dans l'entrepreneuriat pour soutenir la grande production des biens d'exportation, ce qui renforcera la compétitivité du pays et l'évitera d'être noyé dans ce vaste marché africain. **(Rédaction-MAECD)**

Le secteur agro-pastoral, pilier de développement du pays (D. Rurema)

Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage Dr Déo Guide Rurema a rencontré à Gitega mercredi, le 1er septembre 2021, le personnel de ce Ministère pour échanger sur les performances et les défis auxquels fait face pour le moment le secteur agro-pastoral.



Au personnel du secteur agro-pastoral, le Ministre a rappelé que le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye fait de ce secteur le pilier du développement. Dr Déo Guide Rurema leur a demandé de travailler assidûment pour accomplir le souhait du Président de la République « que chaque bouche ait à man-

ger et chaque poche de l'argent ». Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a remercié et félicité le personnel du secteur agricole et de l'élevage y compris les plantons et les secrétaires parce que selon lui, ils accomplissent bien leurs tâches. Il a aussi remercié les Directeurs des bureaux provinciaux de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage du fait qu'ils restent aux côtés de la population en la sensibilisant à la pratique de l'agriculture et de l'élevage moderne pour augmenter la production.

Avant de clôturer la réunion, le Ministre Déo Guide Rurema a conseillé le personnel du Ministère à changer de mentalité, à respecter les heures de service, à bien gérer le patrimoine du Ministère en bons pères de familles, surtout ceux qui possèdent les véhicules et motos du Ministère, à servir de modèle à leur entourage dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, etc. (www.rtnb.bi)

Visite au port sec de Kwala-Ruvu en Tanzanie



Une délégation burundaise composée d'une équipe technique accompagné par une délégation tanzanienne ont effectué une mission de terrain en Tanzanie en date du 23 au 28 août 2021 portant sur la visite du port sec de Kwala-Ruvu dans région côtière de Pwani à une centaine de kilomètres à l'est de Dar es Salaam. Le port sec a été octroyé par le Gouvernement Tanzanien au Gouvernement du Burundi.

La délégation burundaise était conduite par l'Ambassadeur Jérémie Banigwaninzigo, Secrétaire Permanent au Ministère ayant le transport dans ses attributions. Étaient également présents les Chefs de Missions de deux pays respectifs : Gervais Abayeho, Ambassadeur du Burundi en Tanzanie, et Dr Jilly Maleko, Ambassadeur de la République Unie de Tanzanie au Burundi. Pour cette visite de terrain, les deux délégations ont d'abord visité le port de Dar es Salaam, d'où transitent les marchandises vers le Burundi; la gare ferroviaire de Dar es Salaam, d'où partiront les passagers et les marchandises

lorsque le chemin de fer moderne à écartement standard sera opérationnel ; le port sec de Kwala-Ruvu, en empruntant la route en terre battue le long du chemin de fer en construction pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux et la gare ferroviaire de Morogoro. Le terrain qui abritera le port sec de Kwala-Ruvu est situé le long d'un chemin de fer à écartement métrique, ce qui facilitera le transport des marchandises à partir de cet endroit vers Kigoma.

Les deux délégations se sont rendues aussi à Kigoma sur le site abritant le port sec de Katosho, où le Burundi pourra bénéficier, « sur demande, d'un terrain d'une superficie de 5 à 10 Ha ». Les marchandises en provenance du port sec de Kwala-Ruvu transiteront au port sec de Katosho avant d'être acheminées au Burundi. Outre le port sec de Katosho, les équipes techniques ont eu l'opportunité de visiter le port de Kigoma, d'où transitent les marchandises vers le port de Bujumbura. La mission entreprise

par les équipes techniques des deux pays s'est soldée par les résolutions suivantes : le Gouvernement de la République Unie de Tanzanie doit préparer un projet d'accord bilatéral pour la mise à disposition des terrains convenus, puis le soumettre au Burundi avant le 30 octobre 2021, les deux équipes techniques se réuniront au Burundi pour finaliser l'accord bilatéral et le parapher, le projet d'accord bilatéral sera ensuite soumis aux instances juridiques habilitées des deux pays pour approbation.

L'acte juridique sera suivi par la conférence, en Tanzanie, des Ministres des deux pays ayant le transport dans leurs attributions pour endosser l'accord bilatéral, permettant au Gouvernement Tanzanien d'engager le processus d'attribution définitive des terres/ports secs au Gouvernement du Burundi. La réunion des équipes techniques/experts au Burundi et la conférence des Ministres en Tanzanie se feront selon un calendrier à convenir entre les deux parties. (Rédaction-MAECD)

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi